



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2022-089 - CONCLUSION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE EN TREFONDS SUR LES PARCELLES AK 365 ET AK 484, SITUÉES AU PRÉ BUISSON

Le six juillet deux-mille-vingt-deux, à dix-huit heures quarante minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi trente juin deux-mille-vingt-deux

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	23
Excusés	9
Absente	1

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD
Mme Hélène MAVERAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Arnel MOYON - Mme Eliane RENAULT
M. Christian BURLLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise GRAND
M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Caroline SOUFFLET
M. Régis GANDON - Mme Souad TERRASSIN - Mme Margareth SAMSON - M. André THIBAudeau
Mme Maddy SAVALLE

Excusés :

M. Paul LONGATTE (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Christian BURLLOT)
M. Sébastien COIRRE (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Maddy SAVALLE)
Mme Sabrina DUVAL (pouvoir à Mme Souad TERRASSIN)
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à M. Régis GANDON)
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. André THIBAudeau)
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)

Absente :

Mme Lætitia GUTH

Secrétaire de séance :

Mme Maddy SAVALLE

Rapporteur :

M. Arnel MOYON, 8^{ème} Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'espace rural

Afin de permettre l'écoulement et le raccordement des eaux pluviales et des eaux usées d'un lotissement au réseau situé route de St-Nazaire, la société immobilière « Pont-Château Le Pré Buisson » a sollicité la Commune pour conclure une servitude réelle et perpétuelle de passage en trefonds de toutes canalisations d'évacuation des eaux pluviales ou d'évacuation des eaux usées sur les parcelles AK 365 et AK 484, situées au lieu-dit le Pré Buisson.

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme, en date du 23 juin 2022 ;

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à conclure une servitude, à titre gratuit, sur les parcelles AK 365 et AK 484, situées au Pré Buisson, avec la société Pont-Château Le Pré Buisson.
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 7 juillet 2022

Le secrétaire de séance,
Maddy SAVALLE

Le Maire,
Danielle CORNET



Prénom – Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :
- De la transmission au contrôle de légalité le : 7/07/2022
- De la publication ou notification le : 8/07/2022

Pièces annexes : Plan de situation – Plan de masse